

## TAXE DE SÉJOUR À CHAMPÉRY

# Bien qu'opposés, les propriétaires font preuve d'ouverture



André Gossauer veut développer le dialogue avec les résidents à l'année de Champéry. SABINE PAPILLOUD/A

L'Association des propriétaires de chalets et d'appartements de Champéry (Apcach) a fêté ses dix ans samedi. L'occasion de faire le point sur le règlement intercommunal sur les taxes de séjour qui doit entrer en vigueur le 1er janvier 2018, dans les trois communes de la vallée d'Illeiz.

«On ne va pas s'opposer à son prélèvement bien que deux problèmes subsistent à nos yeux», entame son président André Gossauer. En clair, la majorité des 250 membres de l'entité sur les 1300 que compte la station estime le nombre de jours à occuper trop important. «Celui-ci a été fixé à 60, rappelle le Vaudois. En Valais, si l'on excepte Loèche et Goms, respectivement à 60 et 57 jours, les autres destinations de notre importance se situent entre 35 et 50 jours.» En 2016, cette durée était de 80 jours à Champéry, 72 sur Val-d'Illeiz et de 70 à Morgins.

### La décision du TF

Autre point d'achoppement, le mode de calcul retenu. «On veut taxer notre capacité d'hébergement en tenant compte de nos mètres carrés et non du nombre de nuitées, souligne-t-il. Chaque mètre carré coûte entre 10 francs pour un 20 m<sup>2</sup> et 8 francs pour un 220 m<sup>2</sup> (système dégressif de 1 centime par mètre carré).» Coût maximal: 1760 francs annuels. «Actuellement, notre forfait est basé

sur 30 jours à 2 fr. 20», dit l'homme de Crans-près-Céligny qui quittera la présidence à la fin de l'année après sept ans.

«La loi valaisanne sur le tourisme avait retenu la seconde façon de calculer.» D'où le recours déposé par des résidents secondaires de Loèche auprès du Tribunal fédéral. «Nous demanderons une rétrocession de nos éventuels paiements si la commune haut-valaisanne est déboutée.»

### Vrais interlocuteurs

«On ne veut cependant pas mettre les autorités dans la panade, assure-t-il. Au contraire, nous voulons nous rapprocher des Champérolains, davantage dialoguer avec eux et bâtir le futur.»

«Chaque année, nous soutenons directement un à deux projets à hauteur de 4000 francs, explique notre interlocuteur. Ce fut notamment le cas pour la création de la passerelle Belle Etoile, la réfection du club house du tennis et prochainement la via ferrata.» A noter qu'un membre de l'Apcach siègera dès janvier 2018 au sein du comité de la société de développement.

Enfin, l'avenir de Télé-Morgins Champoussin SA ne laisse pas insensibles les membres de l'Apcach. «Ils craignent un effet domino pour Champéry. Corollaire: certains seraient prêts à soutenir Télé-Champéry Crosets SA en entrant dans le capital-actions.» **OFZ**